

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

---

**Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes in Africa**



## **MEDIA MONITORING**

**6 March 2015**

---

### **Central Africa: ICGLR Welcomes the Launch of the Government of the DRC's Military Operations against FDLR**

#### **PRESS RELEASE**

**Bujumbura, 4 March 2015** - The International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR) welcomes the offensive by the Armed Forces of the Democratic Republic of Congo against the Democratic Forces for the Liberation of Rwanda (FDLR).

It welcomes the offensive and encourages the Congolese Government for these military operations underway since February 26th that follow the decision of Heads of State and Government of the ICGLR at their summit held in Luanda in August 2014 when an ultimatum was launched to the FDLR for their unconditional disarmament until January 2015.

It's worth recalling that, the Heads of State had on this occasion, supported the option of military action against the FDLR, in the event of non-compliance with the six months-ultimatum they set the until January 2nd, 2015.

To date, the region's leaders had made the observation that no significant progress had been recorded regarding the voluntary disarmament and surrender of the Rwandan Hutu FDLR rebels.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

## **Kampala et Bujumbura renforcent leurs relations bilatérales**

Source: Apa

**4 mars 2015** - le président Yoweri Museveni de l'Ouganda et son homologue burundais Pierre Nkurunziza ont renouvelé mercredi leur attachement aux liens bilatéraux entre leurs deux pays et leur intérêt général pour la Région des grands lacs.

Le chef de l'Etat ougandais a eu des sérieuses discussions avec le président Nkurunziza qui effectuait en Ouganda, une visite de travail d'un jour.

Durant les discussions qui ont eu lieu au Palais présidentiel à Entebbe, les deux hommes ont abordé des sujets portant notamment sur le commerce, les investissements et la diplomatie entre leurs deux pays, ainsi que des sujets relatifs à la Région des grands lacs en général.

La rencontre entre les deux dirigeants s'est déroulée en présence des officiels des deux pays.

Après les pourparlers, le président Museveni a offert un déjeuner en l'honneur de son invité et de sa délégation, dont un certain nombre de ministres. Les visiteurs ont par la suite quitté pour Bujumbura.

## **Eventuel 3e mandat de Nkurunziza : l'UE prévient des risques de tensions au Burundi**

Source: VOA

**L'Union européenne a tiré jeudi la sonnette d'alarme sur les risques de tensions qu'une éventuelle candidature à un 3ème mandat du président burundais Pierre Nkurunziza pourrait provoquer lors de la présidentielle en juin.**

**6 mars 2015** - Le représentant de l'Union européenne à Bujumbura, Patrick Spirlet, a évoqué les tensions croissantes au Burundi à l'approche des élections.

Ces tensions se cristallisent notamment autour de l'intention prêtée à M. Nkurunziza de briguer un troisième mandat. Pour l'opposition, cela est inconstitutionnel, ce que réfute le camp présidentiel.

"De nombreuses voix se sont exprimées par rapport à la question du 3e mandat et nous avons exprimé notre souhait au gouvernement que ces voix soient écoutées", a déclaré

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

M. Spirlet, alors que l'Église catholique, l'opposition et la société civile s'opposent à une nouvelle candidature de Nkurunziza.

"Ces divisions, alors que le pays a besoin de tout l'apaisement nécessaire pour que les élections se déroulent de façon paisible, doivent être prises en compte et il est certain que selon notre analyse, la présentation à un troisième mandat du président actuel pourrait créer un certain nombre de tensions et présenter un certain nombre de risques", a-t-il poursuivi.

M. Spirlet, accompagné notamment des ambassadeurs allemand, belge et français, présentait la "position européenne", à l'issue d'un dialogue entre l'Union européenne (UE) et le Burundi.

La communauté internationale s'inquiète publiquement depuis plusieurs mois des tensions à l'approche des élections, mais c'est la première fois que l'UE prend position sur la question d'un nouveau mandat du président sortant.

"Il y a de nombreux débats autour du 3e mandat (...) nous avons souligné que la paix reste fragile et qu'il est important (...) de tenir compte de la Constitution", a souligné le représentant de l'UE, appelant aussi au respect de l'accord de paix d'Arusha qui a mis fin à la guerre civile (1993-2006) au Burundi.

L'article 96 de l'actuelle Constitution, basée sur les accords d'Arusha, prévoit que le chef de l'État "est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois". Mais en 2005, le président Nkurunziza ayant été élu par le Parlement au titre de premier président après la transition, ses partisans estiment que son premier mandat n'entre pas dans le cadre de l'article 96.

Le chef de la diplomatie burundaise, Laurent Kavakure a répondu que "l'accord d'Arusha ne doit pas être considéré comme une Bible". "Nous les Burundais, nous sommes les mieux placés pour évaluer ces risques et y trouver des solutions", a-t-il poursuivi.

## L'évasion de Hussein Radjabu confirmée

Source: Pana via AfriqueJet

**5 mars 2015** - Evasion spectaculaire confirmée d'un célèbre prisonnier politique au Burundi - Une mise au point du ministère burundais de la Justice est venue préciser mercredi, que l'ancien homme fort du Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD, parti au pouvoir),

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

Hussein Radjabu, s'est évadé de la prison de haute sécurité de Bujumbura avec trois des huit policiers de garde, son cuisinier, ainsi qu'un proche compagnon du lutte politique dans la nuit de dimanche à lundi au bout de huit ans de détention pour 'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat'.

Les policiers ont emporté avec eux les armes de service ainsi que les équipements professionnels de télécommunication à leur disposition.

Pour le porte-parole-adjoint du ministère de la Justice, l'aisance avec laquelle le groupe s'est évadé ne laisse subsister aucun doute sur l'existence de complicités internes et externes à la prison qui restent à vérifier.

La version des faits du ministère de la Justice est venue contredire les déclarations à chaud de l'avocat de la défense du célèbre détenu, Me Propser Niyonyankana, selon lesquelles son client pouvait avoir été enlevé de la prison pour le liquider ailleurs.

D'après la même source, Hussein Radjabu aurait échappé à des tentatives d'empoisonnement, a vécu un régime d'isolement et a été discriminé par la grâce présidentielle alors qu'il avait purgé plus du quart de sa peine.

Au moment de son évasion, le stratège de l'ex-principale rébellion du pays des années 1993 à 2003 (CNDD-FDD) en était à plus de la moitié de ses 13 ans de peine à la prison de haute sécurité de la capitale burundaise pour 'atteinte à la sûreté de l'Etat'.

Des enquêtes plus poussées ont été déjà lancées sur ce qui apparaît d'ores et déjà aux yeux de la justice burundaise comme étant une évasion organisée et savamment orchestrée.

Un chef d'accusation aux contours aujourd'hui encore flous mais qui serait aussi synonyme de la rupture idéologique avec ses anciens compagnons de lutte armée actuellement au pouvoir, de l'avis des analystes politiques à Bujumbura.

A sa démission de la deuxième vice-présidence de la République, en 2007, Mme Alice Nzomukunda, réputée proche de l'homme politique aujourd'hui en disgrâce, disait qu'elle entendait ainsi protester contre l'autoritarisme de Hussein Radjabu dans la conduite des affaires du parti.

L'évasion de ce 'jeune loup' de la politique nationale intervient dans un contexte socio-politique tendu par les perspectives électorales dans le pays et alimente des spéculations sur la capacité de rebondir de Hussein Radjabu et de fausser la donne politique nationale grâce à ses réseaux d'influence qui sont restés intacts dans différentes couches socio-professionnelles du pays, selon les mêmes analystes.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

## **Burundi: nouvelle loi sur la presse**

Source: BBC Afrique

### **Le Parlement burundais a adopté mercredi une nouvelle loi sur la presse après abrogation des articles controversés d'une précédente loi promulguée mi- 2013.**

**4 mars 2015** - Les députés ont supprimé les dispositions controversées notamment celles limitant la protection des sources et interdisant la publication de certaines informations.

La nouvelle loi stipule que "la protection des sources est reconnue et garantie".

Les journalistes ne sont plus obligés à révéler leurs sources.

"L'Assemblée nationale vient de reconnaître la liberté de la presse au Burundi", s'est réjoui Alexandre Niyungeko, président de l'Union burundaise des journalistes.

Les nouvelles dispositions limitent également les pouvoirs précédemment accordés au Conseil national de la Communication, organe de régulation nommé par le gouvernement.

Le texte doit désormais être soumis au Sénat avant sa promulgation.

## **Grève générale au Burundi: une mobilisation inégale**

Source: RFI

**Le bras de fer se poursuit au Burundi entre la présidence et le Collectif contre la vie chère. Depuis des mois, ce dernier demande au chef de l'Etat, Pierre Nkurunziza, de renoncer à une nouvelle taxe sur les appels téléphoniques et de diminuer le prix de l'essence, en vain. Résultat, les quelque 1 500 ONG qui composent ce mouvement ont lancé un appel à la grève générale à partir de ce jeudi.**

**5 mars 2015** - Bujumbura s'est réveillée au ralenti, ce jeudi. Aux premières heures du jour, les rues étaient presque vides en centre-ville, beaucoup moins animées que d'habitude, mais en fin de matinée, les activités ont repris petit à petit et Bujumbura est sortie de son demi-sommeil.

Globalement le mouvement a été bien suivi dans le secteur privé. Dans les commerces et les transports également. Des témoins racontent qu'il était difficile de se déplacer en centre-ville. En revanche, la plupart des services publics fonctionnent correctement. On

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

retrouve peu de fonctionnaires parmi les grévistes, par peur des sanctions peut-être. Certains racontent en effet avoir subi des pressions ces derniers jours pour ne pas suivre l'appel à la grève.

Le bilan était donc mitigé à la mi-journée, ce jeudi, mais il faut tout de même préciser que ce type de grève générale est extrêmement rare au Burundi. La dernière fois, c'était il y a deux ans. D'ailleurs, depuis le début de la semaine, plusieurs ministres ont tenté de calmer le jeu. Le porte-parole du président a aussi explicitement demandé au Collectif contre la vie chère de renoncer à la grève tout en promettant que des solutions seraient trouvées d'ici peu.

Trop tard, selon le Collectif qui depuis janvier dernier demande au gouvernement de revenir sur les taxes controversées. Jusqu'à cette grève, le gouvernement était resté sourd à ses revendications. Aujourd'hui, plus question de se contenter de promesses, les ONG veulent des réponses précises et du concret.

## **La RDC bientôt divisée en 26 provinces : en voici l'ordonnance présidentielle !**

Source: DigitalCongo.net

**La loi de programmation déterminant les modalités d'installation des 26 nouvelles provinces ne sera réellement effective qu'après la promulgation de la loi organique fixant les limites des provinces et celles de la ville de Kinshasa, actuellement sur le bureau du président de la République.**

**Kinshasa, 4 mars 2015** - La Constitution congolaise promulguée le 18 février 2006 par le président Joseph Kabila - à l'époque chef de l'Etat "de transition" avant sa première élection au suffrage universel quelques mois plus tard - prévoyait la découpage de la République démocratique du Congo (RDC) en 25 provinces, plus la ville-province de Kinshasa, dans un délai expirant ... le 14 mai 2010.

Cette disposition est désormais en passe d'être appliquée, après la promulgation de la loi par le président, Joseph Kabila, en vertu d'une ordonnance lue lundi soir à la Radio Télévision nationale congolaise (RTNC).

A l'exception de la ville-province de Kinshasa, du Kongo central (l'actuel Bas-Congo, à l'ouest), du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema (est), toutes les autres provinces sont appelées à être scindées, en respectant les limites des actuels districts.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

L'actuel Bandundu (ouest) devrait ainsi donner naissance aux trois provinces du Kwilu, du Kwango et du Mai Ndombe; l'Equateur aux cinq provinces de l'Equateur, de la Tshuapa, du Nord-Ubangi, du Sud-Ubangi et de la Mongala; l'Orientale (nord-est), les quatre provinces de la Tshopo, du Haut-Uélé, du Bas-Uélé et de l'Ituri.

Le Katanga (sud-est) sera aussi scindé en quatre et deviendra les provinces du Tanganyika, du Haut-Lomami, du Haut-Katanga et du Lwalaba, alors que le Kasai oriental (centre) engendrera les trois provinces du Kasai oriental, du Lomami et du Sankuru.

Le Kasai occidental (centre) donnera naissance à deux provinces, le Kasai et le Kasai central.

La RDC, qui comptait six provinces lors de l'indépendance de cette ex-colonie belge, le 30 juin 1960, a déjà fait l'expérience de 21 "provincettes" (plus Léopoldville/Kinshasa) d'importance inégale entre 1962 et 1965, date de la prise du pouvoir par le maréchal Mobutu Sese Seko.

La Constitution prévoit aussi la rétrocession aux provinces de 40% des recettes qu'elles versent à Kinshasa, un sujet qui fâche les provinces les plus riches.

## **République Démocratique du Congo**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

La Constitution du 18 février 2006 a créé, en plus de la Ville de Kinshasa, vingt-cinq provinces dotées de la personnalité juridique et jouissant de la libre administration ainsi que de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques.

Aux termes de l'article 226 de la Constitution, ces 25 provinces et la Ville de Kinshasa devraient être installées endéans les trente-six mois qui suivaient l'installation des institutions politiques prévues par la Constitution, étant entendu que l'installation du Sénat était considérée comme point de départ du délai de la mise en place effective de nouvelles provinces définies à l'article 2 de la Constitution.

A la faveur de la révision constitutionnelle sanctionnée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, l'article 226 de la Constitution a été modifié dans le sens de la suppression du délai constitutionnel initial, laissant au législateur le soin d'adopter une loi de programmation déterminant les modalités d'installation de ces nouvelles provinces.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

La présente loi a pour objet la mise en application de la volonté du Constituant. Elle fixe un nouveau calendrier d'installation des provinces qui est conçu en deux phases : la première concerne la Ville de Kinshasa et les quatre provinces actuelles non démembrées ; la seconde, dont la durée ne peut excéder cent vingt jours à dater de la mise en place des commissions, concerne les autres provinces.

Cette loi définit également les actions à entreprendre en vue de la mise en place effective de ces provinces, parmi lesquelles la désignation des membres de la commission, par le décret du Premier Ministre, chargés d'effectuer des tâches spécifiques notamment d'établissement de l'actif et du passif des anciennes provinces.

**La présente loi s'articule autour des quatre chapitres suivants :**

Chapitre I : Des dispositions générales

Chapitre II : Du calendrier d'installation

Chapitre III : Des actions à entreprendre

Chapitre IV : Des dispositions finales

Telle est l'économie générale de la présente loi.

**LOI DE PROGRAMMATION N° 15/004 DU 28 FEVRIER 2015 DETERMINANT LES MODALITES D'INSTALLATION DE NOUVELLES PROVINCES**

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

**Chapitre I : DES DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1er**

La présente Loi de programmation détermine, en application de l'article 226 de la Constitution telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, les modalités d'installation de nouvelles Provinces.

Ces Provinces sont celles énumérées à l'article 2 de la Constitution.

**Article 2**

Au sens de la présente Loi, on entend par modalités d'installation de nouvelles Provinces, l'ensemble des opérations à effectuer dans chaque Province selon les dispositions fixées au chapitre II ci-dessous.



**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

## Chapitre II : DU CALENDRIER D'INSTALLATION

### Article 3

L'installation de nouvelles Provinces et de la Ville de Kinshasa se déroule en deux phases.

La première phase concerne les Provinces du Kongo Central, du Maniema, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et la Ville de Kinshasa.

La deuxième phase concerne les Provinces du Bas-Uelé, de l'Equateur, du Haut-Katanga, du Haut-Lomami, du Haut-Uélé, de l'Ituri, du Kasai, du Kasai Central, du Kasai Oriental, du Kwango, du Kwilu, du Lomami, du Lualaba, de Mai-Ndombe, de la Mongala, du Nord-Ubangi, du Sankuru, du Sud-Ubangi, du Tanganyika, de la Tshopo et de la Tshuapa.

### Article 4

La Ville de Kinshasa ainsi que les quatre Provinces énumérées à l'alinéa 2 de l'article 3 sont installées dès l'entrée en vigueur de la présente Loi.

### Article 5

Dans les quinze jours suivant la promulgation de la présente Loi et pour les besoins d'installation des Provinces visées à l'Alinéa 3 de l'article 3 de la présente Loi, sur proposition du Ministre ayant l'intérieur dans ses attributions, un Décret délibéré en Conseil des Ministres met en place une Commission par Province à démembrer, à savoir Bandundu, Equateur, Kasai Occidental, Kasai Oriental, Katanga et la Province Orientale.

Cette Commission comprend des sous-commissions par nouvelle Province, en vue d'effectuer les opérations relatives à leur installation.

#### **La Commission a pour tâches de :**

1. établir l'état des lieux de la Province ;
2. dresser l'actif et le passif de la Province ;
3. repartir, entre les nouvelles Provinces, le patrimoine ainsi que les ressources humaines et financières.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

**Article 6**

La Commission est composée d'au plus quinze membres à raison de trois membres par sous-commission conformément à l'article 5 de la présente Loi.

Elle est dirigée par un haut fonctionnaire de l'Etat, actif ou honoraire, jouissant d'une haute moralité et ayant une expérience éprouvée en matière administrative et de la gestion de la chose publique.

Les membres de la Commission sont nommés par Décret du Premier Ministre délibéré en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre ayant l'intérieur dans ses attributions.

**Article 7**

Les membres de la Commission proviennent notamment de :

1. Ministère de l'Intérieur ;
2. Ministère de la Décentralisation ;
3. Ministère du Plan ;
4. Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat ;
5. Ministère des Infrastructures, des Travaux Publics et Reconstruction ;
6. Ministère de la Fonction publique ;
7. Ministère de Budget ;
8. Ministère des Finances ;
9. Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire ;
10. L'Inspection Générale des Finances.

**Article 8**

Dans les trente jours de sa constitution, la Commission présente son rapport des travaux à l'Assemblée provinciale existante qui en prend acte.

La présentation du rapport par la Commission et sa prise d'acte par l'Assemblée provinciale existante enclenchent le processus d'éclatement de la Province.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

## **Article 9**

Le quinzième jour suivant la présentation du rapport par la Commission et sa prise d'acte par l'Assemblée provinciale existante, chaque Assemblée provinciale de la nouvelle Province se réunit de plein droit en session extraordinaire en vue de :

1. l'installation du Bureau provisoire dirigé par le doyen d'âge assisté de deux membres les moins âgés ;
2. la validation des pouvoirs ;
3. l'élaboration et l'adoption du Règlement intérieur ;
4. l'élection et l'installation du Bureau définitif ;
5. l'élection du Gouverneur et du Vice-gouverneur de Province, conformément à l'article 168 de la Loi électorale.

La validation des pouvoirs visés à l'alinéa précédent vaut pour le reste du mandat à courir.

La séance d'ouverture est présidée par le fonctionnaire ayant le grade le plus élevé dans l'administration publique de la nouvelle Province.

La session extraordinaire prend fin à l'épuisement de l'ordre du jour.

Lorsqu'une Assemblée provinciale ne se réunit pas dans le délai repris au premier alinéa ci-dessus sans motif valable, le Ministre ayant l'intérieur dans ses attributions la convoque en session extraordinaire. Dans ce cas, la séance d'ouverture est présidée par un délégué du Ministre de l'Intérieur.

## **Article 10**

La durée de l'installation effective des institutions provinciales ne peut excéder cent vingt jours à dater de la mise en place des Commissions.

### **Chapitre III : DES ACTIONS A ENTREPRENDRE**

## **Article 11**

Dès l'installation de nouvelles Provinces, le Gouvernement de la République initie, en concertation avec les autorités provinciales, un programme d'équipement, de réhabilitation et de construction des infrastructures nécessaires au fonctionnement de nouvelles provinces.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

Il prévoit, sur une période de cinq ans, un budget pluriannuel d'investissement destiné au financement des travaux prioritaires de nouvelles Provinces.

Il procède annuellement à une évaluation des travaux réalisés dans le cadre du programme visé à l'alinéa 1er du présent article.

Le rapport d'évaluation de ces travaux est présenté, à chaque session budgétaire, à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

## Chapitre IV : DES DISPOSITIONS FINALES

### Article 12

L'article 75 de la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces est abrogé.

### Article 13

La présente Loi entre en vigueur à la date de sa promulgation.

Fait à Kinshasa, le 28 février 2015

Joseph KABILA KABANGE

## Robocops being used as traffic police in Democratic Republic of Congo

Source: AFP

### **Solar-powered aluminium robots direct traffic and are equipped with surveillance cameras in a project which authorities hope will reduce road deaths**

**5 March 2015** - In the teeming capital of Democratic Republic of Congo, where drivers often flout traffic rules, five chunky, arm-waving robots equipped with cameras and lights have been set up to watch over the roads.

The solar-powered aluminium robots are huge, towering over the jammed streets of Kinshasa, as cars and motorcycles jostle for road room, their horns blasting.

Each hand on the odd-looking machines - built to withstand the year-round hot climate - is fitted with green and red lights that regulate the flow of traffic in the sprawling city of nine million.

The robots are also equipped with rotating chests and surveillance cameras that record the flow of traffic and send real-time images to the police station.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

Although the humanoids look more like giant toys than real policemen, motorists have given them a thumbs up.

“There are certain drivers who don’t respect the traffic police. But with the robot it will be different. We should respect the robot,” taxi driver Poro Zidane told AFP.

“We’re very happy about it,” he said, his taxi packed with passengers as drivers around him honked their horns in a desperate bid to cut through the traffic jam.

Of the five robots set up across the capital, two have been regulating traffic since 2013.

On Tuesday, three new and improved robots developed by a Congolese association of women engineers were set up across the city.

The newcomers even have names: Tamuke, Mwaluke and Kisanga. They each cost \$27,500 (21,000 euros).

Therese Izay, president of Women’s Technology, the group behind the robots, believes the invention will help make it far more difficult for motorists in Kinshasa to get away with traffic violations.

“In our city, someone can commit an offence and run away, and say that no one saw him. But now, day or night, we’ll be able to see him in real time and he will pay his fine like in all the serious countries of the world,” she said.

The new robots “react much more quickly” than the older models, she said.

“The electronic components work much better now than the ones from the first generation,” she said, adding that she had submitted a proposal for the authorities to purchase 30 more robots to watch over the country’s highways.

Five of the machines have already been sent to Katanga province, in the southeast of the country.

General Celestin Kanyama, chief of Kinshasa’s police force, said the new electronic cops were a welcome addition in a city where 2,276 people have died in traffic accidents since 2007.

“These robots will be an important asset for the police,” he told AFP.

But Kinshasa governor Andre Kimbuta said that while the machines could regulate traffic, they were no match for real policemen who could chase motorists who jump red lights and raise civic awareness.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

“We should congratulate our Congolese engineers, but policemen also need to do their job,” he said.

## Rwanda: le parti au pouvoir à la manoeuvre pour une réélection de Paul Kagame

Source: MaliActu.net

**5 mars 2015** - A la radio, dans la presse, les voix se multiplient au Rwanda en faveur d'une réforme constitutionnelle permettant le maintien à la tête de l'Etat de Paul Kagame après 2017: pour les observateurs, dans un pays où le débat politique est verrouillé, le pouvoir est à la manoeuvre.

Tribunes et commentaires se succèdent dans le journal pro-gouvernemental anglophone New Times. Toutes louent un président « actif et efficace », artisan des succès économiques du Rwanda et protecteur de la population.

Paul Kagame est au pouvoir depuis que sa rébellion du Front patriotique rwandais (FPR, aujourd'hui parti au pouvoir) a mis fin au génocide de 1994 qui, selon l'ONU, a fait environ 800.000 morts, essentiellement parmi la minorité tutsi.

Vice-président et ministre de la Défense après le génocide, il est alors déjà celui qui tient les rênes du pays, avant d'être élu président en 2003 avec 95% des voix et réélu tout aussi triomphalement (93%) en 2010.

La Constitution rwandaise lui interdit un troisième mandat. Mais à l'instar de plusieurs chefs d'Etat africains, comme le burundais Pierre Nkurunziza, celui de République démocratique du Congo (RDC) Joseph Kabila, ou l'ex-président burkinabè Blaise Compaoré, il est soupçonné de vouloir modifier les règles pour se maintenir.

Au Burkina Faso, la population a réagi en chassant du pouvoir le président. Au Burundi et en RDC, cette volonté de rempiler rencontre une opposition de plus en plus ouverte.

Mais au Rwanda, les voix qui s'élèvent affichent une quasi-unanimité: sans Kagame, c'est l'inconnu, potentiellement le chaos.

« La majorité de la communauté rwandaise vit dans l'anxiété, la peur et l'incertitude de ce qui peut se passer après 2017 », a écrit Fred Mufulukye, un fonctionnaire, dans l'une des tribunes.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

Manasseh Nshuti, un ancien ministre des Finances, a implicitement érigé Paul Kagame comme le seul rempart aux « ennemis jurés » du pays, tels que les rebelles hutu des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

Les FDLR, actifs depuis deux décennies dans l'est de la RDC voisine et dont des chefs sont accusés d'avoir participé au génocide de 1994, restent selon Kigali une menace à la sécurité nationale.

« Est-il temps pour Paul Kagame de quitter ses fonctions en 2017? La réponse est non », a renchéri Joseph Karemera, haut cadre du FPR.

- Référendum? -

Des émissions de radio ont également été consacrées à la question d'un maintien au pouvoir de M. Kagame.

Selon Albert Rudatsimburwa, patron de Radio Contact FM, le feu vert au débat a été donné lors du bureau politique du FPR de décembre: « Parlez-en » était le mot d'ordre, dit-il, « cela a libéré les gens ».

En régions, des cadres du FPR préparent aussi le terrain, expliquant dans des réunions locales qu'il n'y a aucun problème à changer la Constitution, si l'initiative vient du peuple.

Le FPR « essaie d'habituer les gens à l'idée du 3e mandat », estime Robert Mugabe, un journaliste rwandais. Lui-même en a débattu à la radio avec le ministre de l'Intérieur, Sheikh Musa Fazil Harerimana, partisan d'un référendum sur un changement constitutionnel.

Le parti au pouvoir dément pourtant toute manipulation. Ces prises de parole sont des « initiatives individuelles », explique un cadre du FPR. « Il faut commencer à débattre, c'est tout à fait normal que les gens en parlent ».

Paul Kagame reste lui évasif sur la question, mais dit aussi, comme dans une interview le week-end dernier à France 24, que c'est au « peuple rwandais qu'il faut demander s'il serait prêt à changer » la Constitution.

Pour Kris Berwouts, expert indépendant des Grands Lacs, ces prises de positions sont pourtant clairement un « ballon d'essai » lancé par le régime pour tester « l'opinion publique nationale ou internationale ».

Selon lui, la suite logique serait, via un référendum, « un plébiscite populaire qui devra proclamer la volonté unanime des Rwandais que leur président reste en fonction ».

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

« C'est une stratégie habile », juge René Mugenzi, militant rwandais des droits de l'Homme exilé au Royaume-Uni.

Pour lui, « ce jeu » n'est pourtant « pas à destination d'une audience rwandaise » peu prompte à la contestation publique, mais « de la communauté internationale » qui, Washington en tête, exhorte les chefs d'Etat africains à ne pas s'accrocher au pouvoir.

Et Kigali ne veut « pas d'une pression internationale comme celle que subit Kabila ou encore Nkurunziza », poursuit le militant. Elle veut pouvoir dire « que le peuple a parlé ».

## Rwanda - Paul Kagame : la tentation du troisième mandat

Source: Le Point Afrique

Par Karine Kamatari avec AFP

### **La Constitution rwandaise interdit un troisième mandat au président Paul Kagame, soupçonné de vouloir modifier les règles pour se maintenir au pouvoir.**

**5 mars 2015** - La machine est en route pour une réélection de Paul Kagame au Rwanda. À la radio et dans la presse, les tribunes et les commentaires se succèdent pour demander une réforme constitutionnelle permettant le maintien à la tête de l'État de l'actuel président rwandais après 2017. Dans le journal progouvernemental anglophone New Times, les partisans de Kagame louent un président "actif et efficace", artisan des succès économiques du Rwanda et protecteur de la population.

Sans Kagame, c'est potentiellement le chaos

Paul Kagame est au pouvoir depuis que sa rébellion du Front patriotique rwandais (FPR, aujourd'hui parti au pouvoir) a mis fin au génocide de 1994 qui, selon l'ONU, a fait environ 800 000 morts, essentiellement parmi la minorité tutsi.

Vice-président et ministre de la Défense après le génocide, il est alors déjà celui qui tient les rênes du pays, avant d'être élu président en 2003 avec 95 % des voix et réélu tout aussi triomphalement (93 %) en 2010. La Constitution rwandaise lui interdit un troisième mandat. Mais à l'instar de plusieurs chefs d'État africains, comme le Burundais Pierre Nkurunziza, celui de République démocratique du Congo (RDC) Joseph Kabila, ou l'ex-président burkinabè Blaise Compaoré, il est soupçonné de vouloir modifier les règles pour se maintenir. Au Burkina Faso, la population a réagi en chassant du pouvoir le président. Au Burundi et en RDC, cette volonté de rempiler rencontre une opposition de plus en plus ouverte. Mais au Rwanda, les voix qui s'élèvent affichent une quasi-unanimité : sans Kagame, c'est l'inconnu, potentiellement



**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

le chaos. "La majorité de la communauté rwandaise vit dans l'anxiété, la peur et l'incertitude de ce qui peut se passer après 2017", a écrit Fred Mufulukye, un fonctionnaire, dans l'une des tribunes.

**Habituer les gens à l'idée du 3e mandat**

Manasseh Nshuti, un ancien ministre des Finances, a implicitement érigé Paul Kagame en seul rempart aux "ennemis jurés" du pays tels que les rebelles hutu des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Les FDLR, actifs depuis deux décennies dans l'est de la RDC voisine et dont des chefs sont accusés d'avoir participé au génocide de 1994, restent selon Kigali une menace à la sécurité nationale. "Est-il temps pour Paul Kagame de quitter ses fonctions en 2017 ? La réponse est non", a renchéri Joseph Karemera, haut cadre du FPR. Des émissions de radio ont également été consacrées à la question d'un maintien au pouvoir de Kagame. Selon Albert Rudatsimburwa, patron de Radio Contact FM, le feu vert au débat a été donné lors du bureau politique du FPR de décembre : "Parlez-en" était le mot d'ordre, dit-il, "cela a libéré les gens". En région, des cadres du FPR préparent aussi le terrain, expliquant dans des réunions locales qu'il n'y a aucun problème à changer la Constitution, si l'initiative vient du peuple. Le FPR "essaie d'habituer les gens à l'idée du 3e mandat", estime Robert Mugabe, un journaliste rwandais. Lui-même en a débattu à la radio avec le ministre de l'Intérieur, Sheikh Musa Fazil Harerimana, partisan d'un référendum sur un changement constitutionnel.

**Le parti au pouvoir dément**

Le parti au pouvoir dément pourtant toute manipulation. Ces prises de parole sont des "initiatives individuelles", explique un cadre du FPR. "Il faut commencer à débattre, c'est tout à fait normal que les gens en parlent." Paul Kagame reste lui évasif sur la question, mais dit aussi, comme dans une interview le week-end dernier à France 24, que c'est au "peuple rwandais qu'il faut demander s'il serait prêt à changer" la Constitution. Pour Kris Berwouts, expert indépendant des Grands Lacs, ces prises de position sont pourtant clairement un "ballon d'essai" lancé par le régime pour tester "l'opinion publique nationale ou internationale". Selon lui, la suite logique serait, via un référendum, "un plébiscite populaire qui devra proclamer la volonté unanime des Rwandais que leur président reste en fonction". "C'est une stratégie habile", juge René Mugenzi, militant rwandais des droits de l'homme exilé au Royaume-Uni. Pour lui, "ce jeu" n'est pourtant "pas à destination d'une audience rwandaise" peu prompte à la contestation publique, mais "de la communauté internationale" qui, Washington en tête, exhorte les chefs d'État africains à ne pas s'accrocher au pouvoir. Et Kigali ne veut "pas d'une pression internationale comme celle que subit Kabila ou encore Nkurunziza", poursuit le militant. Elle veut pouvoir dire "que le peuple a parlé".

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

## **Un élément neutralisé dans la traque des FDLR apporte d'édifiantes confidences sur ce groupe armé qui sème la terreur en RDC**

Source: Forum des As

Par Rachidi Mabandu

**Nzituranga Séraphin , 41 ans figure parmi les têtes pensantes de rebelles Hutu rwandais accusés d'exactions à l'est de la RDC il avoue, depuis sa détentions à la 3ème sous-région de FARDC à Goma, avoir passé plus de 20 ans dans la foret congolaise sans vouloir rentrer chez lui au Rwanda où les conditions posées par le régime de Kigali ne l'assurent guère.**

**5 mars 2015** - 41 ans, originaire du Rwanda, Nzitunga Séraphin, figure parmi les têtes pensantes des rebelles hutus rwandais accusés d'exactions à l'Est de la RDC. Détenu à la 3e Région militaire des Fardc à Goma en compagnie de ses collègues, reconnaît avoir passé 20 ans sur le sol congolais. Pas question pour lui donc de rentrer dans son pays d'origine tant que les conditions posées ne seront pas prises en compte par le régime de Kigali. Confidences.

Chargé des relations publiques et des relations avec les ONG et la Communauté internationale, Nzitunga Séraphin a joué un rôle clé dans l'action des rebelles hutus rwandais sur le sol congolais notamment à Masisi dans la localité de Mueso où il a été appréhendé grâce aux concours des services de renseignement de la RDC. La date butoir du 2 janvier fixée pour la réédition des Fdlr n'a pas suffi pour qu'il se rende. « Je savais qu'il y avait un délai qui nous avait été accordé. Mais moi je ne pouvais pas me rendre parce qu'on attendait des négociations avec le Gouvernement rwandais », explique-t-il au cours d'un entretien qu'il a accordé à la presse au QG des Fardc à Goma.

### **« Deux problèmes à résoudre »**

En réalité, explique ce Fdlr, "il y a deux problèmes dont on attend des réponses de la part de Kigali et même du côté de la Communauté internationale ". D'abord, fait savoir Nzitunga Séraphin dans un français approximatif, le dossier lié à la sentence du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). « Le TPIR a porté son jugement rien que pour nuire à un camp. Il y a eu des crimes commis par les Hutus, mais également par le régime Kagame. Il fallait nous rétablir dans notre droit », s'exclame-t-il.

Le TPIR a été mis en place le 8 novembre 1994 par le Conseil de sécurité des Nations unies afin de juger les personnes responsables d'actes de génocide et d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda,

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

ou par des citoyens rwandais sur les territoires d'États voisins, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994. Son siège est à Arusha en Tanzanie. Son but a été de « contribuer au processus de réconciliation nationale au Rwanda et au maintien de la paix dans la région ».

Une deuxième raison qui empêche les Fdlr de regagner leur pays, précise Nzitunga Séraphin, « il s'agit du non-respect des Accords d'Arusha ». « Les deux parties (Ndlr : Gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais) se sont engagés à se partager le pouvoir pour que chacun ait au moins un mot à dire dans la gestion de la chose publique », fait savoir ce rebelle hutu rwandais. A cela s'ajoute « les crimes contre les Hutus commis par Paul Kagame ». « Tel que je suis là, je n'ai aucune famille au Rwanda. Tous ont été massacrés. Et vous me demandez de retourner vivre dans un pays dirigé par ceux-là même qui ont décimé mes proches ? Jamais je n'y retournerais ».

Le texte des Accords de paix d'Arusha (août 1993), dans l'annexe 30, disposent que le Gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais acceptent le principe de partage du pouvoir dans le cadre d'un Gouvernement de Transition à base élargie. Ils stipulent aussi que l'unité du peuple rwandais ne peut être réalisée sans une solution définitive au problème des réfugiés rwandais.

**Position de la Rdc**

Face à la position de la RDC de ne plus voir un seul Fdlr sur son sol, Nzitunga Séraphin affirme que " le Gouvernement congolais ne chasse pas les réfugiés rwandais, mais ceux-là qui sont armés et qui commettent beaucoup de bévues en RDC ". Si vraiment un Fdlr commet un acte contre la loi congolaise, estime-t-il, " il appartient aux autorités congolaises de l'amener à comparaître devant la justice". A ce sujet, il déclare que tous les rebelles Fdlr ne sont pas méchants parce qu'ils sont divisés en trois factions : Forces combattantes teshungusi (Foca), RUD et Soki. " Même si on nous ajoutait encore du temps pour rentrer au Rwanda, cela ne changerait rien. Le vrai problème c'est d'abord de résoudre les deux problèmes rwando-rwandais évoqués ci-haut".

La traque des FDLR se poursuit à l'Est de la RDC. Dimanche dernier, Lambert Mendé, porte-parole du gouvernement congolais a également indiqué que depuis le lancement de l'offensive, sept rebelles ont été abattus. De même, une vingtaine de Fdlr ont été capturés ensemble avec leurs complices de nationalité congolaise, affirme le ministre des Médias et de la Communication. Des sources au sein de l'Armée disent que plusieurs localités, jusque-là tenues par ce groupe armé, ont été reconquises, souvent sans que les Fdlr n'opposent de réelle résistance.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

Une offensive attendue depuis le début de l'année, après l'expiration de l'ultimatum de six mois accordé à ce groupe rebelle pour déposer volontairement les armes avant le 2 janvier 2015. Initialement, cette opération devait se faire avec l'appui de la Monusco, la mission onusienne en RDC. Mais finalement Kinshasa a décidé de se passer de l'aide de l'ONU pour la traque des Fdlr.

## **Burundi President receives Africa Peace Award**

Source: Xinhua

**BUJUMBURA, 6 March 2015** - Burundian President Pierre Nkurunziza received the Africa Peace Award 2014 edition, granted by the Uganda-based Always Be Tolerant (ABETO) organization for his outstanding efforts in peace consolidation.

Handing over the award, ABETO Chairman Moses Musana said the Burundian President was awarded for "his outstanding efforts" in the fight for peace in Burundi and in Africa.

"The world is a witness of peace restoration in Burundi thanks to President Nkurunziza's efforts. The Burundian peace is also being exported in various international peacekeeping missions," said Moses Musana.

Burundi is participating in peacekeeping missions in several countries including Somalia, Central African Republic, Mali, Haiti and very soon in South Sudan.

Musana called on Nkurunziza to remain a "man of peace" and urged Burundian citizens to resolve any possible conflict in a tolerant way.

President Pierre Nkurunziza thanked ABETO for choosing him and added that Burundi has achieved peace thanks to "men and women of peace with the support of the international community."

The Uganda-based Always Be Tolerant (ABETO) non-profit organization has been distributing peace awards to African leaders on an annual basis since 1996.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

## **Un Belge accusé de viol sur mineures arrêté au Congo et déféré au parquet de Kinshasa**

Source: AFP

### **Un citoyen belge auteur présumé de viol sur mineures a été arrêté par la police et déféré au parquet à Kinshasa, a annoncé mercredi la police congolaise.**

**4 mars 2015** - «Depuis hier (mardi), un sujet belge, M. Francis Belliz, âgé de 74 ans accusé de viol sur deux jeunes filles congolaises de 11 et 13 ans, a été transféré par la police au parquet (du tribunal) de grande instance de la Gombe», dans le nord de Kinshasa, a indiqué le colonel Pierrot Mwana Mputu, porte-parole de la police.

Sans préciser les circonstances dans lesquelles ce crime aurait été commis, l'officier a cependant affirmé que les viols ont eu lieu cette année.

«Père de trois enfants et divorcé, M. Belliz est en séjour irrégulier depuis 2011» en RDC, a ajouté le colonel Mwana Mputu.

Contactée par l'AFP, l'ambassade de Belgique en RDC a indiqué que, en «raisons des lois sur la vie privée en Belgique, elle ne peut pas réagir sur des cas consulaires individuels».

Selon la loi congolaise, M. Belliz encourt cinq à vingt ans de prison si les faits qui lui sont reprochés sont avérés.

## **South Sudan: UN Adopts Targeted Sanctions Against South Sudan**

Source: AllAfrica.com

By Emmanuel Kendemeh

**4 March 2015** - The United Nations Organisation (UNO) has set out the criteria for the designation of individuals and entities that are responsible for, complicit in, or that had engaged directly or indirectly in actions or policies that threaten peace, security or stability in South Sudan.

Members of the UN Security Council on Tuesday, March 3, 2015 adopted Resolution 2206 (2015) laying the ground work for targeted sanctions in South Sudan should the Peace Deal brokered by the Intergovernmental Authority on Development (IGAD) in the Ethiopian capital, Addis Ababa fails, a statement from the UN Security Council said. The ongoing negotiations between government of President Salva Kiir and rebel group of

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

Riek Machar have to end today, March 5, 2015 with a peace deal that will pressure the belligerents to end the bloodshed that had plunged the country into civil was for more than a year.

In accordance with the resolution, the UN Security Council could impose, for an initial one-year period, a travel ban on individuals, and an asset freeze on individuals and entities designated by a Sanctions Committee, established through the text for an initial 13 months. The travel ban and asset freeze would apply to individuals designated by the Committee who were leaders of any entity, including the South Sudanese government, opposition, militia or other group that had engaged in any of those activities.

Actions or policies that could expose their perpetrators to sanctions include those aimed at "expanding or extending the conflict, or obstructing peace talks; threatening transitional agreements or the political process; planning, directing or committing acts that violated international humanitarian and human rights law, or human rights abuses; and targeting civilians or attacking hospitals, religious sites or locations where civilians sought refuge," the Council statement specified. Equally included in the list are actions such as recruiting or using children by armed groups or forces and obstructing the intervention of international institutions and organizations.

## **S. Sudanese rival leaders fail to strike peace deal as rebels insist on reforms**

Source: Sudan Tribune

**Addis Ababa, March 5, 2015** - South Sudan President Salva Kiir and leader of the rebel faction of the Sudan Peoples' Liberation Movement (SPLM-IO), Riek Machar failed to meet the deadline set by regional mediators for the two sides to strike a final and comprehensive peace deal on Thursday.

As a result, the mediation team for the East African regional bloc of the Intergovernmental Authority on Development (IGAD) decided to extend the 5 March deadline by an extra 24 hours to allow the two men bridge existing differences on the sticky issues pertaining reforms that the opposition groups demand.

The IGAD mediators urged Kiir and Machar to "use the limited time that remains to make progress on the outstanding issues". They further pointed out that power-sharing and security arrangements are the most important matters the parties have to settle.

**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

“The security areas, the power sharing area, the scope of the levels... These are the critical areas that has still kept the parties apart and they are tackling them” IGAD’s chief negotiator, Seyoum Mesfin told reporters in Addis Ababa, Ethiopia.

He added that IGAD will continue to be involved through the African Union and the United Nations to help resolve the crises in the world’s youngest nation.

Although IGAD extended the deadline, some observers still doubt the possibility of both parties reaching a final peace deal on Friday.

The UN Security Council on Tuesday adopted resolution which would allow to impose sanctions on the warring factions.

## REFORMS THAT REBELS WANT

Machar’s spokesman, James Gatdet Dak, told Sudan Tribune that the two principals remain at odds on many other contentious issues related to reforms that the rebels see more important than power sharing.

“The two principals have not agreed on almost everything else except reforms,” Machar’s spokesman, James Gatdet Dak, said when reached on Thursday evening.

He said the government was responsible for the deadlock, accusing Juba of refusing to agree on core issues without justifying their rejection.

“For instance, they agreed that federalism is a popular demand of the people of South Sudan but yet disagreed to adopt it in the peace agreement and implement it in the transitional period,” he said.

The government, he said, wanted the matter to be deferred to future permanent constitution making process for consideration.

A host of other contentious issues including governance, transitional security arrangements, wealth-sharing, power-sharing ratios and its scope, status of national legislature, elections, accountability and justice are among sticking points yet to be resolved.

On power-sharing, the rebel group demanded that it applies across the country from the national to state and local levels. However, the government rejected this, saying it would only share power at the national level in the capital, Juba, with states and counties untouched by the change.

The rebels also wanted the current bicameral national legislature dissolved and reconstituted per power-sharing ratios, arguing that the new membership would make a



**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

constituent assembly before next elections as the mandate of the current elected parliament is bound to expire soon.

In another burning point, the government also wanted new security arrangements to be confined to greater Upper Nile region where fighting is mainly taking place and that the arrangement should not include the other two regions of Bahr el Ghazal and Equatoria.

Juba argued that the war was being fought in the rebel leader's home region of Upper Nile while the other regions of Bahr el Ghazal where president Kiir comes from and Equatoria where his deputy James Wani Igga hails enjoyed peace, hence there was no reason to include them in the process.

But the SPLM-IO faction argued that the transitional security arrangement should affect all the security organs in the country without exempting particular regions.

Dak said majority of the regular army in the country had already defected to the opposition and that a comprehensive arrangement of gradual amalgamation into a new national army was needed and effect reforms.

"This is also about comprehensive security sector reform that should affect all the security organs in South Sudan," he added.

He further explained that the government had recently accused the rebel forces of attacking locations in Western Bahr el Ghazal, saying Juba in their allegation had already acknowledged that the war was not confined to Upper Nile region and that rebel forces were everywhere in the country.

"We have forces in Bahr el Ghazal and Equatoria regions. But they are directed to respect ceasefire and not initiate a fight," he further asserted.

## POWER SHARING TALKS DELAYED

Dak also revealed that the rebel leader told IGAD not to negotiate on power-sharing arrangements before agreement with president Kiir on other outstanding issues.

He said Machar made it clear on Thursday to the IGAD mediators that the issue would be negotiated later on after resolving the contentious matters on governance, security arrangements, accountability and others.

IGAD approached both leaders with agenda items that carried leadership structure, power-sharing and institutional reforms for discussions on Thursday.

The two principals are expected to resume negotiations on Friday as the extended 24 hours deadline expires on 6 March.



**Disclaimer:**

This media monitoring is sent to you only for your information. The inclusion of the attached news items is not an endorsement of the Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region in Africa or that of the United Nations Organization. Further use or distribution of this media monitoring must be guided accordingly.

IGAD special envoys for South Sudan announced on Thursday that president Kiir and opposition leader Machar would continue negotiations on Friday.

The Special Envoys urged the principals to use the limited time remaining to make progress on the outstanding issues of the mediation agenda.

IGAD's chief mediator, told reporters on Thursday evening that the special envoys who were consulting with the two top leaders from Thursday morning might change the approach on Friday by again bringing them back to face-to-face negotiations.

"Today, it was separate consultation; separate consultation with the envoys; that is what we have been doing today. After this consultation, then we will bring them tomorrow," he said.

Observers still doubt whether the new added time-frame will result in to an agreement.

The UN on Tuesday announced preparation for sanctions and warned the two principals of measures that would include travel ban and assets freeze if they fail to strike a deal by the set deadline.